

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN 2020

L'an deux mille vingt et le 1er juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCHES, Maire.

Présents : BOISSERON Samuel, BUTHION Patricia, CAUQUIL Christiane, CHAUVIN Fabienne, CORBEIL Carine, HENRI Brigitte, MARTIN Mark, MAS Serge, POUJOL Jean-Jacques, ROUAUD Magali et VINCHES Bernard

Absents : aucun

Date de convocation du Conseil : le 26/05/2020.

Secrétaire de séance : Christiane CAUQUIL

1 – PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT LANGUEDOC – ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire les deux délégués de la commune qui siégeront au Comité du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Il précise que cette désignation doit être faite conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération et vote du Conseil Municipal,

Mmes Christiane CAUQUIL et Brigitte HENRI sont élues en qualité de délégués de la commune au Comité du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

2 – SYNDICAT MIXTE D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT – ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire le délégué titulaire et le délégué suppléant de la commune qui siégeront au Comité du Syndicat Mixte d'énergies du Département de l'Hérault (Hérault Energies). Il précise que cette désignation doit être faite conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération et vote du Conseil Municipal,

M. Serge MAS est élu en qualité de délégué titulaire et M. Jean-Jacques POUJOL, en qualité de délégué suppléant de la commune au Comité du Syndicat Mixte d'énergies du Département de l'Hérault (Hérault Energies).

3 – C.C.A.S. – ELECTION DES MEMBRES.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire trois membres du Conseil Municipal qui siégeront au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Il précise que cette commission comprend le Maire ou son représentant et trois membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après délibération et vote du Conseil Municipal,

Mmes. Fabienne CHAUVIN, Magali ROUAUD et Carine CORBEIL, sont élues en qualité de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

4 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO).

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent. Il précise que cette commission comprend le Maire ou son représentant et trois membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après délibération et vote du Conseil Municipal,

MM. Serge MAS, Mark MARTIN et Mme Patricia BUTHION sont élus en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la commune.

5 – INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections municipales du 15 mars 2020 et compte tenu des délégations données aux adjoints, il y a lieu de fixer le montant des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes.

En effet, il rappelle que Madame Christiane CAUQUIL, 1^{er} Adjointe, est déléguée à l'administration générale, aux finances, budgets, pour l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes, pour délivrer tous certificats et signer toutes pièces, tous actes administratifs ou notarié, et Monsieur Serge MAS, 2^{ème} Adjoint, est délégué aux travaux, à l'urbanisme et aménagements de la commune, à la gestion du personnel communal ainsi qu'à l'ordonnancement des dépenses et à l'émission des titres de recettes.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la circulaire ministérielle relative aux montants maximum bruts mensuels des indemnités de fonctions des titulaires de mandats locaux et demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer ces indemnités.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer à Monsieur Bernard VINCHES, Maire, le montant maximum brut mensuel de l'indemnité de fonction des maires des communes de moins de 500 habitants correspondant à 25,5% de l'indice 1027.

DECIDE d'attribuer à Madame Christiane CAUQUIL, 1^{ère} Adjointe, une indemnité mensuelle brute basée sur le barème des indemnités de fonction des Adjointes des communes de moins de 500 habitants correspondant à 6% de l'indice 1027.

DECIDE d'attribuer à Monsieur Serge MAS, 2^{ème} Adjoint, une indemnité mensuelle brute basée sur le barème des indemnités de fonction des Adjointes des communes de moins de 500 habitants correspondant à 6% de l'indice 1027.

PRECISE que les crédits nécessaires au paiement de ces indemnités seront prévus au budget 2020 et qu'elles prendront effet à la date d'installation du Conseil Municipal.

6 - ORGANISATION DU FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITE.

Délégués à la gestion de la Forêt : M. Serge MAS et Mme Brigitte HENRI.

Correspondant Défense : M. Serge MAS.

Déléguée au Conseils des écoles : Mme Patricia BUTHION.

Délégués au Conseil d'administration des écoles et de la cantine de Lamalou : M. Bernard VINCHES et Mme Patricia BUTHION.

Délégué de la commune pour le tirage au sort des jurés d'assises : Mme Christiane CAUQUIL.

Le Conseil Municipal dresse la liste des personnes proposées à la désignation de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux pour la mise en place de la Commission Communale des Impôts Directs.

Commission des travaux : MM. Serge MAS, Mark MARTIN, Jean-Jacques POUJOL et Mme Patricia BUTHION.

Commission bâtiments et urbanisme : MM. Mark MARTIN, Jean-Jacques POUJOL, Serge MAS et Mme Patricia BUTHION.

Commission communication : M. Samuel BOISSERON, Mme Christiane CAUQUIL, M. Mark MARTIN et Mme Magali ROUAUD.

Commission des affaires scolaires : Mmes Patricia BUTHION, Carine CORBEIL et Magali ROUAUD.

Commission social, aînés et associations : Mmes Fabienne CHAUVIN, Magali ROUAUD, Carine CORBEIL et Patricia BUTHION.

7 - DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du cde générale des collectivités territoriales.

8 – PRIMES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE MOBILIS2S DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE, PERIODE DE CONFINEMENT.

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de la période de confinement, il est décidé d'attribuer une prime exceptionnelle non reconductible de 200€ par agent en fonction à cette période.

9 - CONVENTION REGION COMMUNAUTE DE COMMUNE GRAND ORB CONVENUE POUR LA CREATION D'UN FOND DE SOLIDARITE EXCEPTIONNELLE.

Le maire présente le projet de convention entre la région Occitanie et la communauté de communes Grand Orb et la commune afin de venir en aide aux entreprises en difficulté suite à l'état d'urgence sanitaire.

Il est décidé d'abonder ce fond pour aider les entreprises éligibles qui sont situées sur notre commune à hauteur de :

- Au titre du mois de Mars : Entreprise 0 salarié : 250€
Entreprise 1 à 11 salariés : 375€
- Au titre du mois d'Avril : Entreprise 0 salarié : 250€
Entreprise 1 à 11 salariés : 500€

10 - APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020.

Le PV n'appelle pas de remarque et est adopté à l'unanimité.

11 - QUESTIONS DIVERSES :

- o Circulation sur le CR30 dit « Chemin de la Biconque ». Il est demandé à chaque conseiller de réfléchir au devenir de ce chemin communal, le laisser libre de circulation, le mettre en sens unique, le fermer à la circulation. Une décision sera prise en ce sens lors d'un prochain conseil.
- o Bureau du secrétariat, des devis sont demandés pour changer le bureau inadapté pour l'accueil de public.
- o Le maire présente le projet de France Service porté par la MSA34, qui viendra sur notre commune le 3^{ème} mardi du mois de 13h30 à 16h et pourra renseigner la population dans le cadre de la convention avec divers partenaires dont la CAF, la CARSAT, les Impôts, la MSA, la CPAM
- o Fleurs dans les villages. Les villages seront fleuris dans la mesure où les riverains se chargeraient d'entretenir les fleurs comme c'est le cas à Mauian.
- o Pétition à Maurian concernant le cimetière. Le conseil prend note de cette pétition et se réserve la possibilité d'une réponse ultérieurement.

- Litige Domec-Selvon au sujet du zonage PLU. Le conseil est favorable à une solution amiable sur ce litige et va prendre contact avec le service urbanisme de Grand Orb, lui aussi concerné par cette affaire.
- Le Conseil Municipal se réunira de préférence le lundi à l'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Maire
Bernard VINCHES

